

Séance du Lundi 18 septembre 2017 à 18 H. 30
Convoquée le 11 septembre 2017
Sous la présidence de Monsieur Philippe WAGNER, Maire.

PROCES-VERBAL

| <u>Conseillers Municipaux</u> | <u>Membres présents</u> |
|-------------------------------|---|
| Elus : 14 Présents : 10 | M. WEINBERG J. Adjoint Mme JACOBY AM, Adjointe M. SCHWIRTZ Ch. Adjoint Mme BRUNOT MA. M. BRUNOT S. M. CHERY M. M. DROUILLEAUX Ph. M. JACQUES D. Mme SCHONG E. |

Absents excusés :

M. AQUILINA D. qui a donné procuration à M. WEINBERG J.
Mme BASSO M. qui a donné procuration à M. WAGNER Ph.
Mme LE BRETON A. qui a donné procuration à Mme JACOBY AM.
M. PELTRE A.

Secrétaire de Séance : M. DROUILLEAUX a été élu secrétaire de séance.

Le Maire, Président de l'Assemblée, ouvre la séance et fait adopter le procès-verbal de la réunion du 26 juin 2017.

Puis, M. le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir retirer de l'ordre du jour le point :

« TRANSFERT DES POUVOIRS DE POLICE SPECIALE RELATIF AU STATIONNEMENT DES GENS DU VOYAGE A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES RIVES DE MOSELLE » car nous sommes dans l'attente d'informations supplémentaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Retire ce point de l'ordre du jour.

PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL D'ACCUEIL ET D'HABITAT DES GENS DU VOYAGE 2017-2023.

M. WEINBERG informe les membres du conseil que la loi du 5 juillet 2000 modifiée relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage donne à l'Etat et au Conseil Départemental des responsabilités particulières dans l'élaboration et la mise en œuvre du schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage.

Le 27 juin dernier, les membres de la Commission Départementale Consultative des gens du voyage ont émis, à la majorité absolue des membres présents, un avis favorable aux prescriptions et orientations du schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage pour la période 2017/2023.

Ce document a été réalisé avec l'appui du Cabinet CATHS et définit les grandes priorités suivantes :

- Achever à l'horizon 2023 la couverture départementale en aires d'accueil et aménager les aires de grand passage prévues,
- Poursuivre les actions engagées en matière de scolarisation des enfants, d'accès aux droits et à la santé des familles, d'action sociale et d'accompagnement vers le logement pour les gens du voyage qui souhaitent se sédentariser,
- Proposer des orientations pour créer les conditions d'une gestion efficace et harmonisée des aires d'accueil à l'échelle du département.

Pour le territoire de « Rives de Moselle », la compétence « Aménagement, entretien et gestion des aires » étant transférée aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre depuis le 1^{er} janvier 2017, le schéma départemental prévoit la création de 20 places de stationnement supplémentaires.

De plus, il est demandé aux Communautés de Communes « Rives de Moselle et Pays Orne Moselle » de réaliser une aire de grand passage de 150 places sur l'un des deux territoires afin de répondre au besoin des flux de passage.

Par ailleurs, le schéma précise que dès lors que les pouvoirs publics consentent des moyens importants pour garantir aux gens du voyage une égalité d'accès à une offre complète de stationnement leur permettant de conserver leur mode de vie, il importe que la puissance publique puisse également garantir le respect des droits légitimes des Collectivités Territoriales comme des particuliers quant au respect de l'intégrité de leurs biens face aux occupations illicites.

Ainsi, pour les raisons évoquées ci-dessus, je vous propose d'adopter ou non le schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage de la Moselle pour la période 2017/2023.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Considérant, l'avis favorable émis par la Commission Départementale Consultative des gens du voyage réunie le 27 juin 2017 relatif aux prescriptions et orientations du projet de schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage pour la période 2017/2023,

Considérant, le projet de schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage de la Moselle pour la période 2017/2023 transmis par la Préfecture de la Moselle en date du 7 juillet 2017,

N'adopte pas le schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage de la Moselle pour la période 2017/2023.

CREATION DU SYNDICAT MIXTE « MOSELLE AVAL »

M. le Maire rappelle que la Communauté de Communes « Rives de Moselle » se verra dotée d'une nouvelle compétence pour la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI) au 01/01/18.

Par ailleurs, le territoire communautaire est partiellement situé dans le périmètre du Territoire à Risques important d'Inondation (TRI) « Metz-Thionville-Pont-à-Mousson » qui comprend 65 communes et qui présente une vulnérabilité élevée au risque d'inondation lié à la Moselle.

Conformément à l'article R.566-8 du code de l'environnement, une Stratégie Locale des Risques d'Inondation (SLGRI) doit être mise en œuvre sur chaque territoire à enjeu. La mise en œuvre de cette stratégie locale nécessite des actions à l'échelle du périmètre, soit de l'ensemble du bassin versant de la Moselle aval entre Pont-à-Mousson et la frontière luxembourgeoise. Afin de porter ces actions globales, de coordonner les actions locales, et d'organiser une coopération entre les intercommunalités, la mise en place d'une structure porteuse à une échelle adaptée est nécessaire.

Lors de la phase d'élaboration de la SLGRI, plusieurs collectivités ont exprimé le souhait de créer un syndicat mixte d'études à l'échelle du bassin versant de la Moselle aval dont l'objectif premier serait la mise en œuvre de la stratégie locale. Le syndicat qui portera la dénomination syndicat mixte « Moselle Aval » aura pour objectifs :

- L'animation et la coordination pour la mise en œuvre des objectifs de la SLGRI de la Moselle aval ;

- La réalisation des études préliminaires à la construction d'une politique publique de gestion intégrée des problématiques d'inondations ;
- L'accompagnement des collectivités membres qui exerceront la compétence GEMAPI.

La Communauté de Communes « Rives de Moselle » a délibéré à l'unanimité lors du Conseil Communautaire réuni en date du 12 juillet 2017 pour :

- Approuver le projet de statuts du futur syndicat mixte « Moselle Aval » ;
- Autoriser le Président à solliciter Monsieur le Préfet de la Moselle, pour obtenir l'arrêté de création du syndicat mixte « Moselle Aval » ;
- Autoriser le Président à signer toute pièce contractuelle se rapportant à la création du syndicat mixte « Moselle Aval ».

Après cet accord du Conseil Communautaire, il convient, conformément aux dispositions de l'article L.5214-27 du CGCT, de soumettre cette adhésion aux Conseils Municipaux.

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de M. le Maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

EMET UN AVIS FAVORABLE quant à la création du syndicat mixte d'études « Moselle Aval »,

DONNE SON ACCORD quant à l'adhésion de la Communauté de Communes « Rives de Moselle » audit syndicat mixte,

APPROUVE les statuts de ce syndicat mixte tels qu'annexés à la présente délibération.

MOTION POUR LA SAUVEGARDE DE NOS COMMUNES

- Considérant que réformes territoriales après réformes territoriales, regroupements forcés après regroupements forcés, nos communes ont déjà perdu l'essentiel de leurs compétences. En 4 ans les dotations ont baissé de 11 milliards d'euros.
- Considérant que le Président de la République a annoncé lors d'une « conférence des territoires » au Sénat le 17 juillet 2017, la diminution du nombre d'élus municipaux (alors que 500 000 sont des bénévoles), la suppression de la taxe d'habitation sur 3 ans et une nouvelle ponction de 13 milliards sur les ressources des collectivités territoriales.

- Considérant que la décision de supprimer en plus pour 2017 des dotations pour un montant de 300 millions et de supprimer 149 000 emplois aidés, ce qui porte un nouveau coup à nos communes et à la population.

Le conseil municipal soutient l'appel suivant des élus de Moselle :

« Trop c'est trop ! C'est la mort des communes qui est programmée.

Nous n'avons pas reçu le mandat d'abandonner nos communes à leur disparition !

L'heure est venue de nous rassembler sur des bases claires :

- *Non à la réduction du nombre d'élus municipaux.*
- *Non à la suppression de la taxe d'habitation, seule ressource propre de nos communes.*
- *Non à une nouvelle ponction de 13 milliards sur les ressources des collectivités territoriales.*
- *Oui à la défense de la démocratie communale.*
- *Oui à la reconquête de la libre administration des communes et des moyens de l'exercer. »*

CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2EME CLASSE

M. le Maire fait savoir aux membres de l'assemblée que Mme MEHNEN Gisèle Agent spécialisé principal de 2^{ème} classe des écoles maternelles a demandé son intégration directe dans le grade d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à compter du 1^{er} octobre 2017.

Pour ce faire, il y a lieu créer un poste d'adjoint technique Principal 2^{ème} classe à compter du 1^{er} octobre 2017.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Autorise le Maire à créer un poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à compter du 1^{er} octobre 2017. (sans aucune incidence sur les salaires de l'intéressée).

Puis, M. Le Maire fait savoir que suite au départ en retraite de Mme CHEVREUX le 1^{er} octobre prochain, une réorganisation des services va être réalisée.

De ce fait, Mme KIFFER Maud verra son temps de travail passé de 20 à 35 Heures, celui de Mme MEHNEN Gisèle de 33.30 à 35 Heures.

De plus, il sera fait appel à une société de nettoyage pour le ménage de la salle des fêtes. Une consultation auprès de 3 sociétés va être lancée.

DIAGNOSTIC DE LA SITUATION FINANCIERE DE LA COMMUNE ET PROSPECTIVES 2017/2020 PAR LE CABINET KPMG

M. WEINBERG présente la proposition du cabinet KPMG relative à la réalisation d'un diagnostic précis de l'état des finances de la commune à l'issue de l'exercice 2016 afin de mesurer finement nos marges de manœuvre et d'une projection prospective permettant de définir notre stratégie financière de moyen terme.

Puis il communique le montant de cette intervention soit 8 000 € HT tous frais de mission inclus.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Accepte la proposition du cabinet KPMG,
Autorise le Maire à signer le devis afférent.

SUPPRESSION DE LA REGIE DE RECETTES CEJ ET DE LA REGIE D'AVANCE

M. WEINBERG rappelle que la gestion du contrat enfance jeunesse a été confiée au PEP 57 depuis septembre 2014 et de ce fait il convient de supprimer les régies de recettes et d'avance créées pour la gestion du CEJ.

Vu le code général des collectivités territoriales en ses articles R 1617 1 à 18
Vu le décret n° 2012 1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
Vu le décret n° 2005 1601 du 19 décembre 2005 relatif aux régies de recettes et d'avance des collectivités territoriales,
Vu le décret 2008 227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret n° 66 850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécunière des régisseurs,

Vu l'instruction ministérielle codificatrice n° 06 031 A B M du 21 avril 2006 relative aux règles d'organisation de fonctionnement et de contrôle des régies de recettes et d'avance,

Vu la délibération du conseil municipal du 11 décembre 2008 autorisant la création de la régie de recettes CEJ,

Vu la délibération du conseil municipal du 22 janvier 2009 autorisant la création de la régie d'avances.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide la suppression des régies de recettes CEJ et d'avances.

SIGNATURE DE BAUX AGRICOLES

Mme JACOBY rappelle que le renouvellement des baux agricoles aux trois agriculteurs avait eu lieu au 1^{er} janvier 2016.

M. DUVAL Maurice ayant fait savoir qu'il cessait son activité au 1^{er} janvier 2018, il convient de répartir les terrains qu'il exploitait, entre les deux autres agriculteurs locataires.

M. BRUNOT Sébastien ne prenant pas part au vote, quitte la séance,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide d'annuler les baux en vigueur,
Autorise le Maire à signer les nouveaux baux.

M. BRUNOT Sébastien réintègre la séance.

DIVERS

./.

INFORMATIONS

M. SCHWIRTZ fait un point sur les manifestations de cet été.

Fête Nationale : succès pour le feu d'artifice et ce malgré un coût inférieur de 1000 €uros.

Fête Patronale : l'intervention de musiciens danseurs africains dans les rues du village a été un succès. Le bilan est dans l'ensemble positif.

Puis, il rappelle que la commission manifestation se réunira le 19 septembre pour la préparation des manifestations à venir.

Remerciements

M. SCHWIRTZ communique les remerciements de l'Amicale des Anciens pour l'octroi de la subvention 2017.

Travaux sur échangeur A4/A31

M. SCHWIRTZ informe l'assemblée de la réalisation par la SANEF des travaux de réparation de chaussée dans les bretelles des diffuseurs d'Argancy, Semécourt et de l'échangeur A4/A31 et de l'aire de service de Metz St Privat.

Ces travaux interviendront de nuit durant la période comprise entre le 25 et 29 septembre 2017 et entre le 9 et le 13 octobre 2017.

Projet A 31 Bis

M. SCHWIRTZ fait un bref compte rendu du comité de suivi du secteur centre au cours duquel il a été présenté l'avancement des études du projet A 31 Bis.

Affaires scolaires

Mme JACOBY fait le point sur la rentrée des classes.

Classe de Mme WALTHER, directrice : CM1 et 2 et CE 2 : 22 élèves,

Classe de Mme CHEVREMONT : CP et CE 1 : 14 élèves,

Classe de Mme HANSCH : Maternelle : 26 élèves.

Elle rappelle également que les rythmes scolaires ont été modifiés et que le retour de la semaine à 4 jours est effectif.

M. WEINBERG rappelle qu'aucune aide financière n'est accordée aux familles inscrivant leurs enfants au périscolaire à l'extérieur. Seule une aide de 2 euros par jour est accordée, par le CCAS, dans la limite de 50 € pour l'inscription des enfants aux centres aérés hors périodes de ceux d'HAUCONCOURT.

Mme JACOBY fait savoir que M. PY Jean Louis inspecteur de l'éducation nationale a fait valoir ses droits à la retraite et qu'il est remplacé dans ses fonctions par Mme SAUVAGE Sylvie.

Alerte SMS

Mme JACOBY fait savoir que 149 sms ont été envoyés lors de la dernière alerte météo.

Adresse Mail

La commune a changé de boîte mail, il convient dorénavant d'utiliser :

Contact@hauconcourt.fr

Gendarmerie

M. WEINBERG fait savoir que Mme le Lieutenant HAUDEGOND a quitté ses fonctions et qu'elle est remplacée par le Capitaine LOCHON Emmanuel.

Repas des anciens

M. WEINBERG rappelle aux membres du conseil que la date limite d'inscription pour le repas des anciens est fixée au 9 octobre.

ALCS

M. WEINBERG fait un bref compte rendu de l'assemblée générale de l'ALCS qui s'est tenue le 8 septembre dernier.

Balayage

Du fait de la restriction d'eau, le balayage des rues est interdit.

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service assainissement

M. le Maire fait savoir que ce rapport est à la disposition des membres du conseil au secrétariat de mairie.

Vigipirate

Une information a été faite par la Préfecture concernant le plan vigipirate. Cette information a été transmise au Président du Comité des Fêtes ainsi qu'à la directrice de l'école.

Calendriers

M. WAGNER fait savoir qu'il a accordé aux pompiers d'Hagondange l'autorisation de vendre des calendriers sur la commune.

Il a été saisi également par les personnels volontaires assurant la collecte des ordures ménagères d'une demande d'autorisation de vente des calendriers.

Après en avoir évoqué ce point, lors d'une réunion de la Communauté de Communes, il a été demandé de ne pas leur donner de réponse dans l'immédiat, en effet le Président de la communauté de communes souhaite la création d'une amicale qui permettrait une redistribution équitable des recettes perçues.

Projet Leclerc

Les deux maisons sises route de Maizières acquises par le centre Leclerc ont été démolies.

M. BRAMAS, PDG, a déposé un permis pour la création de plusieurs cellules.

En projet d'implantation :

- 1 crèche
- 1 boulangerie
- 1 restaurant
- 1 opticien
- 1 fleuriste

Permis de construire

Le permis de construire pour la Sté Multibat a été accordée rue de la Châtaigne La Sté DEMATHIEU et BARD va s'implanter au Malambas.

M. le Maire fait savoir qu'il a donné un avis défavorable à la demande de permis de construire déposée par GNVERT pour l'installation d'une station de distribution de gaz naturel comprimé GNC et liquéfié GNL.

Déchetterie

En cas de perte du badge d'accès, le duplicata sera facturé 5 €.

Cessions

Plusieurs biens ont été vendus sur la commune à savoir :

Maison de Mme GOLDBRONN
Maison de Mme PETIT
La grange de Mme PETIT
Terrain de Mme PETIT rue des Jardins

Vols

Plusieurs vols dans des cabanes de jardin ont eu lieu dernièrement sur la commune.

Et plusieurs voitures ont eu les vitres cassées et ont été pillées au cimetière.

Point sur les travaux

Salle des fêtes : les travaux se poursuivent. M. le Maire présente quelques photos de l'avancée du chantier.

Grand rue : ce chantier se poursuit.

Façade Mairie : Le crépis est fini il ne reste plus qu'à remplacer les chéneaux et gouttières.

Fibre : il reste encore quelques raccordements à faire.

Prochain Conseil

La prochaine réunion aura lieu le lundi 16 octobre 2017 à 18 H. 30.

Séance Levée à 20 Heures.